



CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN

Yaoundé le 29 OCT 2025

N° 25 - 00330 /AD/CAA/DG/DAG/SDAAB/SM

ADDITIF N°1 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°25-00734/AONO/CAA/CIPM/2025 DU 29 SEPTEMBRE 2025 RELATIF À LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA).

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) informe les soumissionnaires au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°25-00734/AONO/CAA/CIPM/2025 du 29 septembre 2025 relatif à la maintenance des ascenseurs de la Caisse Autonome d'Amortissement, que les modifications suivantes sont apportées audit dossier :

➤ **Avis d'Appel d'Offres (AAO)**

Au lieu de :

15- CRITÈRES D'ÉVALUATION

15.1. CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- ✓ Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48 heures à compter de la date d'ouverture des plis ;
- ✓ Absence de la caution de soumission ;
- ✓ Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- ✓ Fausse déclaration ou falsification des Pièces ;
- ✓ Score technique inférieur à 80% de « oui » ;
- ✓ Non-respect du format : format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images pour la soumission en ligne ;
- ✓ Non-respect des Clauses environnementales et Sociales ;
- ✓ Non-respect des Clauses de Confidentialité.

Lire plutôt :

15- CRITÈRES D'ÉVALUATION

15.1. CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- ✓ **Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;**

- ✓ **Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;**
- ✓ **Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des Pièces ;**
- ✓ **Note technique inférieure à 80 % de « OUI » ;**
- ✓ **Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;**
- ✓ **Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de Marché durant les trois (03) dernières années ;**
- ✓ **Absence de la lettre de soumission ;**
- ✓ **Absence de la charte d'intégrité ;**
- ✓ **Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;**
- ✓ **Non-respect du format : format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images.**

➤ **Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)**

Au lieu de :

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :

1) CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- ✓ Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48 heures à compter de la date d'ouverture des plis ;
- ✓ Absence de la caution de soumission ;
- ✓ Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- ✓ Fausse déclaration ou falsification des Pièces ;
- ✓ Score technique inférieur à 80% de « oui » ;
- ✓ Non-respect du format : format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images pour la soumission en ligne ;
- ✓ Non-respect des Clauses environnementales et Sociales ;
- ✓ Non-respect des Clauses de Confidentialité.

Lire plutôt :

- ✓ **Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;**
- ✓ **Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;**
- ✓ **Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des Pièces ;**
- ✓ **Note technique inférieure à 80 % de « OUI » ;**
- ✓ **Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;**
- ✓ **Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de Marché durant les trois (03) dernières années ;**
- ✓ **Absence de la lettre de soumission ;**

- ✓ Absence de la charte d'intégrité ;
- ✓ Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;
- ✓ Non-respect du format : format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images.

➤ Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

Au lieu de :

Article 35 : Edition et diffusion de la Lettre-commande

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage.

Dix (10) exemplaires du présent Marché seront édités par les soins du Prestataire et fournis au Maître d'Ouvrage pour diffusion.

Lire plutôt :

ARTICLE 37 : EDITION ET DIFFUSION PRÉSENTE LETTRE-COMMANDE

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs de la présente Lettre-commande sont assurées par le Maître d'Ouvrage. Vingt (20) exemplaires de ladite Lettre-commande seront édités par le Maitre d'Ouvrage.

Le reste sans changement.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication et archivage)
- Pdt/CIPM /CAA ;
- Chrono/Archives.

